



Publié le : 30/09/2026

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Délibération n°2026/2026.00205

Rapport n°4 - - Association les Salins de Bregille – Restructuration – extension de la cuisine centrale -
Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnel de Bregille – Garantie de la
Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total
de 5 M€

- Association les Salins de Bregille – Restructuration – extension de la cuisine centrale - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnel de Bregille – Garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 M€

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	07/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le rapport a pour objet d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'Association les Salins de Bregille pour la restructuration – extension de la cuisine centrale dans le cadre du projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille.

Un projet d'extension du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille a été mené en partenariat avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté. L'objectif est de construire un nouveau bâtiment et augmenter la capacité d'accueil du Centre de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle de Bregille. L'extension permettra un accès amélioré aux soins, l'acquisition de nouveaux équipements de pointe, la mise en place de formations et le recrutement, à terme de 40 à 50 professionnels supplémentaires.

La 1^{ère} phase de travaux (2026/2027) intègre la construction neuve d'un nouveau plateau technique, la construction neuve d'un nouvel hôpital de jour et la restructuration-extension de la cuisine centrale desservant les établissements de l'association. Une 2^{ème} phase de travaux (2028/2029) est prévue pour la restructuration de l'hospitalisation complète et la végétalisation du parc.

La Caisse des Dépôts et Consignations a donc été sollicitée sur les opérations de construction d'un nouveau plateau technique de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle avec balnéothérapie (prêt de 8 M€), la construction neuve d'un nouvel hôpital de jour (prêt de 5 M€) et la restructuration-extension de la cuisine centrale (prêt de 5 M€). Ces trois opérations seront garanties par les collectivités locales à parité pour chacune des opérations (Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Doubs, Bloc Communal Ville de Besançon/Grand Besançon Métropole).

L'Association Les Salins de Bregille sollicite la garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration – extension de la cuisine centrale dans le cadre du projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille.

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5215-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu la lettre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) jointe en annexe,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole accorde sa garantie à hauteur de 16,70 % pour le remboursement d'un prêt Cohésion Sociale d'un montant total de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) souscrit par l'Association Les Salins de Bregille, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 835 000 € (Huit cent trente-cinq mille euros), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du Contrat de Prêt.

Ce Prêt constitué d'une Ligne de Prêt est destiné à financer la restructuration-extension de la cuisine centrale au sein du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille.

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Caractéristique : prêt Cohésion Sociale
- Montant du Prêt : 5 000 000 €
- Index : Taux du Livret A (TLA)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : TLA en vigueur à la date d'effet du contrat + marge 0,60 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que ce taux d'intérêt puisse être inférieur à 0.
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Préfinancement : 24 mois
- Règlement intérêts préfinancement : paiement périodique
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Taux de progressivité amortissement : 0 %
- Profil Amortissement : prioritaire (= constant)
- Mode révision : SR (Simple Révisabilité)
- Commission d'instruction (frais de dossiers) : 0,06 % du montant de l'emprunt
- Remboursement anticipé : indemnité actuarielle calculée sur courbe swap (J-40)
- Typologie Gissler : 1A

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : M. le Président, ou son représentant, est autorisé à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON



MONSIEUR LE PRESIDENT
ASSOCIATION LES SALINS DE BREGILLE
7 CHEMIN DES MONTS DE BREGILLE HAUT
25000 BESANCON

Dossier n° : U156722
Suivi par : **Kalima BELKACEM**
Tél. : 06 73 90 72 52
Courriel : Kalima.Belkacem@caissedesdepots.fr

Besançon, le 21 octobre 2025

Objet : CRRF : restructuration-extension Cuisine Centrale - Besançon (25)

Monsieur le Président,

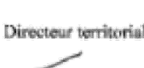
Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, je vous informe que la Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de votre opération.

Le versement des fonds est conditionné comme suit : autorisation déblocage 25% de l'emprunt, le solde (75%) est soumis à la production de l'EPRD-PGFP 2026-2030 tenant compte des conditionnalités figurant dans le courriel de l'ARS du 2 juillet 2025 (le cas échéant intégration derniers arbitrages DGOS sur la dotation pédiatrique ainsi que des mesures d'efficacités).

Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives à notre offre, notamment les caractéristiques financières et la liste des documents à nous transmettre afin d'établir le contrat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


François LAIGNEAU
Directeur Territorial


Pièces jointes :

- Documents à produire et conditions préalables
- Caractéristiques financières du financement Caisse des Dépôts
- Montage de garantie
- Plan de financement de l'opération

Caisse des dépôts et consignations
La City 4 rue Gabriel Plançon - 25044 Besançon cedex - Tél : 03 81 25 07 07
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr  **@BanqueDesTerr**

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Documents à produire et conditions préalables

Documents à produire et conditions préalables à l'émission des contrats de prêts

- Attestation droits réels (modèle CDC joint)
- Délibération autorisant emprunt émanant de l'organe exécutif

Documents à produire et conditions préalables au versement des fonds

- Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties
- Garanties exécutoires collectivités locales
- Permis de construire + attestation permis de construire purgé de tout recours (modèle CDC joint)

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition n°1 - 1 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	Prêt Cohésion Sociale			
Enveloppe	-			
Montant	5 000 000 €			
Commission d'instruction	3 000 €			
Pénalité de dédit	1 %			
Durée de la période	Trimestrielle			
Taux de période	0,57 %			
TEG ¹	2,29 %			
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois			
Index de préfinancement	Livret A			
Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %			
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,6 %			
Règlement des intérêts de préfinancement	Paie ment périodique			
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle			
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent			
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365			
Phase d'amortissement				
Durée	25 ans			
Index ²	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722

Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)

Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026

Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €

Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Phase d'amortissement (suite)				
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

2 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 1,7 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Montage de garantie

Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Type de garantie	Dénomination / Désignation	Prêt Cohésion Sociale							
		Montant Garanti (€)	Quotité (%)						
Collectivités locales	GRAND BESANCON METROPOLE	835 000,00	16,70						
Collectivités locales	DEPARTEMENT DU DOUBS	1 665 000,00	33,30						
Collectivités locales	CMNE DE BESANCON	835 000,00	16,70						
Collectivités locales	REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1 665 000,00	33,30						

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Délégation de BESANCON

Dossier n° U156722
Opération : CN CRRF Cuis Cent Besançon (n° 5156467)
Date limite de validité de l'offre : 30/09/2026
Montant total du financement CDC : 5 000 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 21/01/2026

Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Total des prêts CDC	5 000 000,00 €	100,00
Fonds propres	0,00 €	0,00
TOTAL des ressources	5 000 000,00 €	100,00